

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 mai 2019

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 6 mai 2019 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée St-Pierre
District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
District No 5 - Monsieur Marco Bernard
District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Anabel Vachon (District No 2) est absente.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 1^{er} avril 2019
4. Dossiers en cours
 - 4.1 Réponses aux demandes en suspens
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - avril 2019
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Projet piste cyclable - Résolution PRIMADA
 - 7.2 Permis de réunion
 - 7.2.1 Terrain de balle et Parc Oasis
 - 7.2.2 Feu de la St-Jean
 - 7.2.3 Show de bleue & Grande démolition
 - 7.2.4 Mardis de la Culture
8. TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Dépôt à neige

- 8.2 Résolution sensibilisation à l'économie d'eau potable
- 8.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 8.4 Acceptation offre services - Recherche de fuite - Nordikeau

9. URBANISME

- 9.1 Avis de motion - Amendement au règlement 2019-213
- 9.2 Adoption du premier projet de règlement 2019-213
- 9.3 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

10. INCENDIE

- 10.1 Acceptation de la démission d'un pompier

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. PROCHAINE SÉANCE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

19-05-7358

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 1^{er} avril 2019

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 1^{er} avril 2019 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Une erreur est constatée : Madame Émilie Roberge n'est pas mentionnée dans les personnes présentes. Un correctif sera donc apporté au procès-verbal du 1^{er} avril 2019.

Après cette correction apportée, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 1^{er} avril 2019.

19-05-7359

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

Madame Josée St-Pierre nous entretient sur :

- Médiation débutée pour la convention collective
- Le nouveau contremaître a débuté en avril

M. Pascal Lessard nous entretient sur :

Chambre de commerce : Assemblée générale annuelle à Thetford le 5 juin, un poste d'administrateur est à combler

Comité d'embellissement : les plans ont été présentés et ils ont été soumis au Ministère du Transport par le directeur des travaux publics.

Aréna : la fermeture de la saison a eu lieu le 14 avril dernier
Gala de boxe le 4 mai fut un grand succès

M. Alain Laflamme nous parle de :

- Régie intermunicipale : la vente de terrains va bon train, dissolution en vue.
- Développement économique : rencontre ce mercredi 8 mai

M. Marco Bernard nous fait un suivi :

- Incendie : 6 sorties dont 1 a eu besoin de la motoneige
- 1 démission d'un pompier
- Rencontre Régie intermunicipale de Thetford : Beau projet à Thetford de récupération des boues.

Madame Émilie Roberge nous entretient sur :

- Aucune rencontre du Comité consultatif d'urbanisme n'a eu lieu
- En attente de la mise-à-jour des dossiers entre les élus

M. François Baril s'exprime au sujet de :

- Office municipal d'habitation des Appalaches : le conseil d'administration est complet
- Gala reconnaissance des bénévoles a eu lieu le 3 mai dernier, merci à tous les bénévoles pour leur implication
- Un bel hommage à 2 pompiers, Jean et Jacques Gagnon, a eu lieu pour leurs 30 années de service.

4.1 Réponses aux demandes en suspens

Aucune question en suspens suite à la précédente séance.

Madame Émilie Roberge a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniers.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - avril 2019

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois d'avril 2019 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant

ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 263 689,55 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois d'avril 2019 au montant de 206 190,60 \$, un montant 57 498,95 \$ pour les prélèvements de salaires d'avril est également approuvé.

19-05-7360

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur François Baril donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

La MRC des Appalaches nous fait parvenir une Invitation à la cérémonie de reconnaissance en patrimoine bâti qui aura lieu ce mercredi 8 mai à 19 h.

L'Association pulmonaire du Québec nous sensibilise dans le cadre de la 13e Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.

Les Scouts de Thetford nous font parvenir une demande d'aide financière de l'ordre de 75\$, soit 25\$ par jeune résident de la municipalité qui est inscrit aux scouts. Une réponse leur sera transmise.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe concernant la Semaine de la Municipalité qui aura lieu du 8 au 14 septembre prochain.

Le Réseau Biblio nous invite à leur assemblée annuelle qui aura lieu le 29 mai prochain.

La Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce nous fait parvenir une invitation à la 3e édition du Tournoi de golf du maire de Sainte-Clotilde-de-Beauce qui aura lieu le samedi 18 mai.

Trois propriétaires d'un lot nous font parvenir une demande d'autorisation afin de pouvoir prolonger le développement domiciliaire de leur lot.

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de Michel Vachon, Gilles Grenier et Rénald Drouin et de transmettre leur demande de prolongement de leur développement domiciliaire (matricule 6020 79 4486) au Ministère de l'Environnement pour obtenir un certificat d'autorisation.

19-05-7361

ADOPTÉ

Monsieur Denis Bergeron, citoyen, nous fait parvenir une mise en demeure suite à l'infiltration d'eau survenue le 22 avril dernier. Une réponse sera envoyée au citoyen.

Un citoyen de la 10e Avenue Sud demande au conseil de mettre en application le règlement concernant le branchement sur le réseau pluvial afin d'améliorer le sort de quelques résidents de la rue d'ici à ce que les travaux majeurs de réfection aient lieu. Une étude plus approfondie sera effectuée par les travaux publics et une réponse sera transmise au citoyen.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Projet piste cyclable - Résolution PRIMADA

ATTENDU le désir de la Municipalité d'East Broughton de prolonger la piste cyclable pour relier le parc Oasis au 7^e Rang Nord dans l'emprise de la voie ferrée;

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton a pris connaissance du Guide du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

19-05-7362

ADOPTÉ

7.2 Permis de réunion

7.2.1 Terrain de balle et Parc Oasis

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Marc-André Cloutier à faire une demande de permis de réunion pour toutes les activités ayant lieu au parc Oasis.

Le coût du permis est de 455 \$. Le Conseil municipal autorise également la consommation d'alcool sur le terrain du Parc Oasis lors des activités inscrites sur la demande de permis de réunion.

19-05-7363

ADOPTÉ

7.2.2 Feu de la St-Jean

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Marc-André Cloutier à faire une demande de permis de réunion pour la tenue du feu de la St-Jean qui aura lieu sur le terrain voisin du Centre Desjardins.

Le coût du permis est de 91 \$. Le Conseil municipal autorise également la consommation d'alcool sur le terrain voisin du Centre Desjardins lors de cet événement.

19-05-7364

ADOPTÉ

Le comité de la Grande démolition s'engage à rembourser le coût du permis de réunion pour le Feu de la St-Jean à la Municipalité d'East Broughton.

7.2.3 Show de bleue & Grande démolition

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Marc-André Cloutier à faire une demande de permis de réunion pour la tenue du « show » de bleue et pour la Grande Démolition qui auront lieu sur le terrain voisin du Centre Desjardins.

Le coût des permis est de 91 \$ pour chacun des 2 événements. Le Conseil municipal autorise également la consommation d'alcool sur le terrain voisin du Centre Desjardins lors de cet événement.

19-05-7365

ADOPTÉ

Le comité de la Grande démolition s'engage à rembourser le coût des permis de réunion pour le Show de bleue & Grande démolition à la Municipalité d'East Broughton.

7.2.4 Mardis de la Culture

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le directeur des loisirs et de la culture, monsieur Marc-André Cloutier à faire une demande de permis de réunion pour la tenue des Mardis de la Culture qui auront lieu au Parc Le Broughtonnais.

Le coût du permis est de 91 \$ pour chacun des 4 événements. Le Conseil municipal autorise également la consommation d'alcool sur le terrain du Parc Le Broughtonnais.

19-05-7366

ADOPTÉ

7.3 Autorisation Show de bleue, Grande démolition et Grande Cochonnerie

Le comité de démolition nous a fait parvenir sa demande d'autorisation pour l'organisation du feu de la St-Jean, du méchoui, du Show de bleue et de la Grande démolition ainsi que pour le méchoui (La Grande Cochonnerie) du 23 juin prochain.

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu unanimement d'autoriser le Comité de démolition à faire le méchoui, le Show de bleue, la Grande démolition ainsi que le feu de la St-Jean le 23 juin 2019 et ce, avec les conditions suivantes :

- Aucune accumulation de bois ne sera tolérée en dehors de l'endroit où sera monté le feu;
- Le Service incendie devra être sur place de façon bénévole;
- Le terrain devra être remis à l'état initial avant le 25 juin (début du camp de jour).

19-05-7367

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Dépôt à neige

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services d'Avizo Experts-Conseils au montant de 21 700 \$ plus taxes pour un service d'accompagnement dans le cadre d'un dépôt d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 pour l'aménagement d'un lieu d'élimination de neige afin de répondre aux exigences ministérielles.

Une autre soumission avait été reçue de la compagnie Akifer.

19-05-7368

ADOPTÉ

8.2 Résolution sensibilisation à l'économie d'eau potable

ATTENDU le désir de la Municipalité d'East Broughton de sensibiliser les citoyens à l'économie d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir un programme de subvention pour l'achat de matériel « WaterSense ».

Pour 2019, les résidents d'East Broughton pourront bénéficier d'un crédit à l'achat d'une toilette homologuée « WaterSense », sur présentation de la preuve d'achat originale. Le crédit sera de l'ordre 50 \$ si l'article a été acheté chez Home Hardware d'East Broughton et de 30 \$ s'il a été acheté ailleurs. Il y a une limite d'un article par unité de logement.

Le programme est en vigueur dès maintenant jusqu'à

concurrence de 5 000\$ au budget municipal 2019.

Le formulaire de demande de remboursement est disponible au bureau municipal.

19-05-7369

ADOPTÉ

8.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) au montant de 100 000 \$ pour l'été 2019.

19-05-7370

ADOPTÉ

8.4 Acceptation offre services - Recherche de fuite - Nordikeau

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de Nordikeau, au montant de 7 940 \$ plus taxes pour effectuer deux campagnes de recherche de fuite dans le réseau d'aqueduc. Une autre soumission de Aquadata avait été reçue.

19-05-7371

ADOPTÉ

9. URBANISME

9.1 Avis de motion - Amendement au règlement de zonage (Création zone PC-1)

Avis de motion est donné par monsieur Marco Bernard que le Conseil municipal apportera un amendement afin de modifier le règlement de zonage 97-027 pour création d'une zone PC-1.

19-05-7372

ADOPTÉ

9.2 Adoption du premier projet de règlement 2019-213

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-213 décrétant une modification au règlement de zonage numéro 97-027;

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'East Broughton est en vigueur depuis le 12 février 1998 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage afin d'établir une nouvelle zone publique à même une partie du secteur de zone mixte Me 2 afin de permettre l'implantation d'une caserne de pompier sur le lot 4 543 456;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière du 6 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu unanimement que le premier projet de règlement portant le numéro 2019-213 soit adopté.

19-05-7373

ADOPTÉ

Une version complète du projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

9.3 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que madame Émilie Roberge siégeait au Comité consultatif d'urbanisme à titre de citoyenne;

ATTENDU que madame Émilie Roberge a été élue conseillère du District 6 le 22 mars dernier;

ATTENDU que madame Émilie Roberge a de l'intérêt pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme à titre d'élue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Laflamme que madame Émilie Roberge soit déléguée pour siéger à titre de conseillère municipale sur le Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, un poste à titre de citoyen/citoyenne devient vacant au comité. Les citoyens qui ont de l'intérêt doivent contacter le bureau municipal.

19-05-7374

ADOPTÉ

10. INCENDIE

10.1 Acceptation de la démission d'un pompier

Le directeur du service incendie a reçu un courriel l'informant de la démission du pompier Jonathan Poulin en date du 12 avril dernier.

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission du pompier Jonathan Poulin à compter du 12 avril 2019.

19-05-7375

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Fuite d'eau rue Perron
- Canalisation des cours d'eau
- Bâtisse 803-811 10^e Avenue Nord
- Compteurs d'eau
- Coût pour le traitement de l'eau (à suivre)
- Dépôt à neige

- Mettre la lettre obligeant les compteurs sur le site web de la municipalité
- Visite des installations relatives à l'eau pour les citoyens
- Arrérages de taxes 2018 (à suivre)
- Réfection de la 10^e Avenue Sud prévue en 2020
- Panneaux incitant à respecter la limite de vitesse sur la route 112 sont reçus

12. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 3 juin à 19 h 30.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 30.

19-05-7376

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et
secr. trésorière